

Modification du tarif du diplôme universitaire Gestionnaire des ports de plaisance pour l'année universitaire 2024-2025

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L 613-2 ;
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°108-2023 CA du 12/12/2023 sur l'ouverture du DU gestionnaire des ports de plaisance ;
Vu la délibération n°29-2024 du CA du 12/03/2024 sur la grille tarifaire des formations de l'UBS pour 2024/25 ;*

Il avait été évalué précédemment que le prix acceptable par étudiant était à 2000 euros ce qui imposait un effectif minimum de 22 personnes.

Après discussion avec l'APPB, la fédération des ports de plaisance et l'organisme financeur (OPCO mobilité), il a été décidé de s'aligner sur le prix du DU délivré en Occitanie (formation qui s'arrête), soit un **coût de 2700 euros/étudiant et un effectif maximum de 18 personnes par session.**

Pour les ports de plaisance, une taille du groupe moindre est synonyme d'un enseignement de qualité. Par ailleurs, cela permet de démarrer avec un nombre de candidats (à ce jour) supérieur à 2 promotions, c'est-à-dire que cela donne de la visibilité pour plusieurs années.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la modification du tarif du diplôme universitaire Gestionnaire des ports de plaisance pour l'année universitaire 2024-2025.

Documents en annexe :

- Modèle économique du DU Gestionnaire des ports de plaisance

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	Pour :	22
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 28 mai 2024

